

Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 06 juin 2013

Approuvé au Conseil d'administration du
27 septembre 2013

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 06 juin 2013 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Pierre BAHAIN (Suppléant : Timothée WADOUX)	Présent
Camille BAULANT	Présente
Matthieu BILLIARD	Présent
Christophe BOUJON	Présent
Jacques-Antoine CESBRON	Excusé
Hervé CHRISTOFOL	Procuration à Mme SAMIER SEBSKI
Florian CORDIER (Suppléant : Yoann GOARIN)	Présent
Florence DABIN (Suppléant : Grégory BLANC)	Procuration à M. ROBLEDO
Yves DENECHERE	Présent
Sylvie DURAND	Présente
Alain FOURCADE	Présent
Pierre FRERE	Présent
Thomas GOSSYE (Suppléant : Thomas LEFORT)	Présent
Solène GOURDON (Suppléant : Léo GABILLARD)	Absente
Patrick HAMARD	Présent
Dominique JONCHERAY	Présent
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANCOIS	Excusée
Elisabeth MATHIEU	Présente
Alain MOREL	Présent puis procuration à M. DENECHERE
Daniel RAOUL (Suppléant : Abdel-Rahmène AZZOUZI)	Présent
Aurélien OTON (Suppléant : Arthur BESSON)	Absent
Sylvain PEZERIL	Procuration à M. JONCHERAY
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Présente
Sophie SARAMITO (Suppléant Frédéric BEATSE)	Excusée
Patrick SAULNIER	Présent
Jean-Luc SINGUIN	Présent

26 membres sont présents ou représentés (29 membres en exercice, 21 membres présents, 5 procurations)

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Thierry FURET - Représentant du Recteur
Olivier TACHEAU - Directeur général des services
Janic DIRIDOLLOU - Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

Stéphane AMIARD	Didier PELTIER	Daniel SCHAUB
Catherine BERNARD	Michèle FAVREAU	Philippe VIOLIER
Jean-Luc COURTHAUDON	Isabelle RICHARD	

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Informations.....	3
1.1. Schéma régional de l'ESRI.....	3
1.2. Stratégie régionale d'innovation pour la spécialisation intelligente (SRI-SI).....	3
2. Prospective et Moyens.....	3
2.1. Etat des lieux des RFI en cours et Projet LUMONAT	3
2.2. Contingent de CRCT	5
2.3. Contingent d'aménagement de service pour les enseignants du second degré	6
3. Affaires générales et statutaires	6
3.1. Note relative aux frais de mission	6
3.2. Note relative au recrutement des enseignants contractuels d'enseignement supérieur et de recherche en compensation des délégations	6
3.1. Désignation de personnalités extérieures amenées à siéger au conseil d'administration	6
4. Enseignements et vie étudiante	6
4.1. Création du Master « Ingénierie et Management de la sécurité sanitaire et nutritionnelle, autour du triptyque Animal-Homme-Alimentation » (MAN-IMAL)	6
4.2. Convention relative à la délivrance du diplôme de licence Mention : Ingénierie des Services, parcours Tourisme, Hôtellerie entre l'Université d'Angers et l'Université Royale de Phnom-Penh (Cambodge)	7
4.3. Convention relative à la délivrance d'un double diplôme de master entre l'Université d'Angers et l'Université Nicolas Copernic de Toruń (Pologne).....	7
4.4. DU « Epistémologie et Méthodologie de la recherche en tourisme » (UFR ITBS).....	7
4.5. Convention de partenariat relative à la licence professionnelle dénomination nationale : assurance, banque, finance Spécialité : chargé de clientèle particuliers entre l'Université d'Angers et l'Association Interbancaire pour la Formation par l'Apprentissage.....	7
5. Procès-verbal du CA du 28 mars 2013	7
6. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA.....	7

◆ **Annexes : dossiers de séance approuvés par les administrateurs**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30.

1. Informations

1.1. Schéma régional de l'ESRI

M. SAINT-ANDRÉ indique que le schéma régional de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) sera présenté au CA dans sa version finalisée probablement en septembre.

1.2. Stratégie régionale d'innovation pour la spécialisation intelligente (SRI-SI)

La stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI) consiste à identifier les spécialisations les plus pertinentes du territoire. C'est une condition préalable à l'utilisation des fonds européens inscrits aux programmes opérationnels FEDER 2014-2020. Il présente les modifications dans l'utilisation des fonds européens. Les projets doivent être en cohérence avec la stratégie qui sera établie entre la région et la commission européenne. Désormais ces fonds sont gérés par la région. L'impact sur la stratégie de développement de l'Université d'Angers est important, d'autant qu'une connexion des crédits CPER et FEDER perdure.

Dans la définition de la spécialisation intelligente, la Région propose six spécialisations régionales

- 3 leaders européens d'aujourd'hui
 - o Les technologies avancées de production
 - o Les industries maritimes
 - o Les enjeux alimentaires des systèmes de production agricole jusqu'au consommateur final
- 3 leaders européens potentiels
 - o L'électronique professionnelle, le numérique et la digitalisation de l'économie
 - o Les thérapies de demain et la santé
 - o Le design et les industries culturelles et créatives

Le nom de la spécialisation intelligente liée aux enjeux alimentaires des systèmes de production agricole devrait être modifié afin d'introduire le terme « Végétal » dans l'intitulé.

2. Prospective et Moyens

2.1. Etat des lieux des RFI en cours et Projet LUMONAT

Les projets RFI doivent contenir une approche intégrée Recherche Formation Innovation.

Le schéma régional ESRI a pour objectif de soutenir le renouvellement de la recherche et les spécialités scientifiques (via les paris scientifiques, le soutien à un parcours de structuration et le soutien aux SHS) et d'accompagner des approches intégrées qui s'appuient sur des synergies entre Recherche, Formation et innovation. Cet élément représentera au minimum deux tiers du soutien accordé aux programmes de recherche par la Région.

M. SAINT-ANDRÉ présente la démarche RFI. Elle consiste à définir une stratégie collective qui part d'un point fort pour renforcer, améliorer et dynamiser les autres pointes du triangle. L'objectif est de mener une stratégie collective sur une thématique afin d'identifier sa capacité, sur chacune des pointes du triangle RFI, à apporter une plus-value au territoire.

Les porteurs de programmes RFI doivent établir une stratégie collective de moyen terme contenant un potentiel de développement sur chacun des 3 volets. La légitimité scientifique des équipes de recherche et une reconnaissance en matière de formation doivent être présentes. Enfin, le projet doit obtenir la validation du potentiel par un collectif économique ou par un acteur structurant.

La réflexion autour d'une stratégie collective permet de consolider le diagnostic, de définir l'ambition du projet, le positionnement cible à moyen terme (5-7 ans) et de définir la feuille de route des actions à mettre en œuvre. Ce travail est conduit en collaboration avec un prestataire extérieur (Cabinet CMI).

Une fois ce travail réalisé, une contractualisation avec l'ensemble des acteurs concernés peut être établie (établissements d'ESR, organismes de recherche, collectivités, pôles de compétitivité, acteurs économiques...). Celle-ci est le cadre unique et coordonné de soutien de la Région à la thématique concernée. A partir de ce principe, l'université doit établir une stratégie en matière de contrats

doctoraux, post-doctoraux et d'équipements car désormais les RFI seront le cadre unique du financement de la Région.

M. SAINT-ANDRÉ présente les RFI déjà identifiés. Ils concernent l'Acoustique, le Végétal, LUMOMAT, le Tourisme, Bioremed/Biomillennium (pilotage atlanpôle biothérapies), l'Alimentation, GRIOTE2 (intégration de données biologiques à très grande échelle), VACARME, Comin Padle/Cominlabs (STIC), Quartier de la création et les Energies Marines Renouvelables.

M. SALLE présente le projet RFI LUMOMAT (Matériaux moléculaires pour l'électronique et la photonique organiques).

Le projet LUMOMAT a été soumis au printemps 2012 au nouvel AAP - Approches intégrées / volet A'- lancé par la Région des Pays de la Loire. Ce programme vise à structurer les forces présentes dans la Région autour d'un triptyque "Recherche-Formation-Innovation" sur une thématique donnée.

Dans ce cadre, trois laboratoires de chimie de Nantes, Angers et le Mans se sont fédérés pour proposer le projet LUMOMAT " Matériaux moléculaires pour l'électronique et la photonique organiques". Ce projet qui a retenu l'attention des collectivités en raison de la visibilité des recherches régionales dans ce domaine, de son potentiel d'innovation et de son approche pluridisciplinaire est co-coordonné par l'UMR CNRS 6230 CEISAM (Nantes) et par l'UMR CNRS 6200 MOLTECH ANJOU (Angers). Ce projet a fait l'objet d'une étude de positionnement et de faisabilité réalisée par un cabinet d'analyses stratégiques, CMI, basé à Boulogne-Billancourt et dépêché par la Région.

Cette phase d'instruction, amorcée en juillet 2012, a pris fin à l'occasion d'une réunion du comité de pilotage qui s'est tenue à l'Hôtel de Région le 27 mars 2013.

Proposition de vision de LUMOMAT dans 10 ans

LUMOMAT, Centre d'excellence international en matériaux pour l'électronique et la photonique organiques

- **LUMOMAT est un Centre d'excellence sur la conception et l'élaboration de matériaux et composants pour l'électronique et la photonique organiques :**
 - Son approche est interdisciplinaire (chimie-physique) et couvre la chaîne de valeur « de la molécule au composant »
 - Ses compétences distinctives principales concernent l'ingénierie moléculaire pour le développement de matériaux électro et photo-actifs (conception, modélisation, élaboration et caractérisation)
 - Le centre dispose d'équipements de recherche de pointe mutualisés, ouverts aux académiques et aux entreprises
- **Centre interrégional et multisites, il fédère des acteurs des Pays de la Loire et de la Bretagne sur les trois volets* :**
 - Recherche : équipes du CEISAM, MOLTECH-Anjou, IMMM, IMN, LPHIA, GEPEA, CRCNA (à confirmer)
 - Formation : UFR Sciences de l'Université de Nantes, UFR Sciences de l'Université d'Angers, UFR Sciences de l'Université du Maine
 - Innovation : Cellules valorisation des universités de Nantes et Angers, filiale Capacités, Angers Technopole, Atlanpole
- **Reconnu internationalement, il concilie ancrage territorial et rayonnement international à travers un réseau étoffé de partenaires académiques et industriels de premier plan**
- **Son approche intégrée recherche – formation – innovation et sa couverture complète de la chaîne de la molécule au composant génèrent un fort impact socio-économique :**
 - Des liens partenariaux R&D sont noués à haut niveau avec des groupes technologiques nationaux et internationaux
 - Le centre organise des manifestations d'envergure internationale (congrès scientifiques, conférences et séminaires, salons professionnels,...)
 - Le centre irrigue le territoire à travers la formation continue, la maturation et le transfert de technologie aux entreprises, et la création de start-ups
 - Le centre est un référent national pour la formation des étudiants dans le domaine de l'ingénierie des matériaux organiques fonctionnels : il propose une formation dédiée théorique et expérimentale, aux interfaces, avec une ouverture forte vers l'industrie
- **Ce Centre d'excellence se caractérise par son fort degré d'ouverture et sa flexibilité :**
 - Ouverture scientifique, notamment en développant l'interdisciplinarité (chimie/physique/biologie, matériaux hybrides,...)
 - Ouverture vers les nouveaux domaines applicatifs, en adoptant une approche pragmatique et flexible en termes d'objets d'étude et d'enseignement
 - Ouverture vers l'international, en favorisant l'échange d'enseignants-chercheurs, les étudiants internationaux,...

* Liste des acteurs de LUMOMAT à compléter au fur et à mesure de leur intégration

M. SALLE présente le schéma organisationnel pensé à ce jour :

- Gouvernance stratégique : COS + CA + Conseil de perfectionnement Master
- Gouvernance opérationnelle

- Opérateurs locaux (R, F, I)
- Structure juridique retenue à ce jour : GIS

Il conclut par la présentation d'une première estimation des coûts globaux du projet. La prochaine étape passe par le recrutement d'un chef de projet.

M. SAINT-ANDRÉ précise que ce type de projet nécessite des moyens conséquents apportés par la Région et les EPST. Les universités devront se positionner sur les moyens qu'elles souhaitent mettre à disposition de ce type de projet. Un vote de soutien est proposé pour acter l'engagement de l'université dans la démarche RFI.

M. DENECHERE demande des précisions quant à la participation financière de l'université à ces projets.

M. SAINT-ANDRÉ précise que l'université soutient ces projets. Compte tenu de la manière dont sont élaborés les budgets des universités, il est impossible de prendre un engagement pluriannuel. Pour l'instant, aucun engagement formel n'a été pris mais une réflexion sur les emplois et les contrats doctoraux devra être menée.

M. SAULNIER demande si de nouvelles équipes de recherche pourront intégrer le projet LUMOMAT.

M. SALLE indique que ce projet n'est pas figé dans la durée et que d'autres équipes de recherche pourront rejoindre le projet dès lors que cela concerne les thématiques affichées.

M. MOREL demande si un retour sur investissement des fonds alloués de la part des entreprises créées via le projet est prévu.

M. SALLE répond par l'affirmative. L'objectif à terme est d'être en autofinancement. La plateforme devra fonctionner avec les financements du monde socio économique.

M. FOURCADE demande des précisions quant aux règles de propriété des brevets issus de ce partenariat.

M. SAINT-ANDRÉ précise que le choix d'une structure juridique sans personnalité morale a été acté car cela ne remet pas en cause les règles de propriété intellectuelle. Elle devrait être partagée entre les universités et le CNRS qui est le partenaire principal.

M. BILLIARD demande si des entreprises déjà existantes peuvent participer financièrement à ce projet.

M. SALLE confirme que rien n'est exclu de ce point de vue. Il précise que le projet compte déjà des partenaires industriels.

M. DENECHERE demande si un dépôt de projet RFI par les Sciences Humaines et Sociales (SHS) est opportun et si l'innovation sociétale est prise en compte.

M. SAINT-ANDRÉ encourage ce type d'initiative. Il rappelle le soutien de la Région pour les SHS. Il est important que les SHS réfléchissent à un cahier des charges pour un RFI qui sera forcément différent de celui présenté aujourd'hui. Une thématique autour du bien-être semblait intéresser la Région. Il rappelle que le RFI Tourisme, qui est un RFI SHS, se construit.

Le conseil d'administration exprime son soutien au projet LUMOMAT à l'unanimité avec 23 voix pour.

2.2. Contingent de CRCT

L'article 19 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 dispose que « le congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) est accordé par le président, au vu d'un projet présenté par le candidat, après avis du conseil scientifique ». M. SAINT-ANDRÉ explique que le CNU examine les dossiers de tous les enseignants chercheurs qui candidatent à un CRCT et chaque section de CNU dispose d'un contingent de CRCT. Une fois validé par le CNU, l'université doit prendre en charge ce CRCT. M. SAINT-ANDRÉ propose une simplification de la gestion du CRCT en imposant le dépôt des dossiers au niveau national avant de l'être au niveau local.

Le conseil d'administration fixe pour 3 ans le nombre de CRCT (congé pour recherches ou conversions thématiques) à 8 semestres par an, sous réserve qu'il soit réajustable en fonction des résultats de la campagne CRCT au titre du CNU.

Il approuve la procédure suivante : dépôt de tous les dossiers au niveau national avant de l'être au niveau local / présentation du projet du candidat au CS restreint / émission d'un avis par le CS / décision du président.

Ces décisions ont été adoptées à main levée à l'unanimité avec 24 voix pour.

2.3. Contingent d'aménagement de service pour les enseignants du second degré

Il s'agit de déterminer le nombre d'aménagements de service qui peuvent être accordés à certains personnels enseignants du second degré pour préparation d'un concours d'accès à un corps d'enseignant-chercheur ou de chercheur ou pour poursuivre des travaux de recherche antérieurement engagés. Ce contingent est proposé pour 2013-2014 à 2015-2016. La réglementation impose un maximum de 3 x 192H.

M. BOUJON demande s'il s'agit bien de trois propositions par an et si le volume des besoins en la matière est connu.

M. SAINT-ANDRÉ confirme et indique que chaque année une à trois demandes sont enregistrées.

Le contingent de 2013-2014 à 2015-2016 de 3 x 192H maximum d'aménagement de service pour les enseignants du second degré est approuvé à la majorité avec 23 voix pour et une abstention.

3. Affaires générales et statutaires

3.1. Note relative aux frais de mission

M. ROBLEDO explique qu'il s'agit d'un régime spécifique de remboursement offrant la possibilité de tenir compte des situations particulières et des offres tarifaires pratiquées en France métropolitaine, de permettre un meilleur remboursement des agents amenés à se déplacer dans le cadre professionnel et de permettre une meilleure prise en charge de leurs frais pour les personnalités invitées par l'université.

Il précise que concernant les frais d'hébergement, il n'y a pas de modification du régime forfaitaire et que l'option du remboursement aux frais réels est de la responsabilité des composantes et des laboratoires.

M. SCHAUB demande si un accord avec une chaîne hôtelière pour négocier le prix est possible.

M. TACHEAU précise que cette démarche n'a pas encore été mise en œuvre par manque de temps mais que cela est en projet.

La note relative aux frais de mission est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

3.2. Note relative au recrutement des enseignants contractuels d'enseignement supérieur et de recherche en compensation des délégations

M. ROBLEDO présente le principe de la note relative au recrutement des enseignants contractuels d'enseignement supérieur et de recherche en compensation des délégations. Des contrats d'enseignement et de recherche pourront être établis en compensation des délégations obtenues par les enseignants-chercheurs de l'université. Le contrat ne pourra être établi que si et seulement si la compensation financière de la délégation couvre en totalité le coût total employeur du recrutement. Par ailleurs, un seul contrat pourra être établi par délégation.

M. SCHAUB demande si les campagnes de recrutement des enseignants contractuels d'enseignement supérieur et de recherche en compensation des délégations feront l'objet de la même publicité que la campagne de recrutement des ATER.

M. ROBLEDO indique qu'une publicité de la campagne sera mise en ligne sur le site.

Mme BAULANT demande s'il est possible de recruter des ATER déjà classés pour ce type de poste.

M. SAINT-ANDRÉ confirme cette possibilité.

La note relative au recrutement des enseignants contractuels d'enseignement supérieur et de recherche en compensation des délégations est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

3.3. Désignation de personnalités extérieures amenées à siéger au conseil d'administration

La proposition de nommer Mme Chantal THOMAZEAU (CGT) membre du collège personnalités extérieures du conseil d'administration est approuvée à l'unanimité des 19 membres élus présents ou représentés avec 19 voix pour.

4. Enseignements et vie étudiante

4.1. Création du Parcours « Ingénierie et Management de la sécurité sanitaire et nutritionnelle, autour du triptyque Animal-Homme-Alimentation » (MAN-IMAL)

Mme RICHARD présente le parcours « Ingénierie et Management de la sécurité sanitaire et nutritionnelle,

autour du triptyque Animal-Homme-Alimentation » (MAN-IMAL). Oniris (Ecole Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes-Atlantique) pilote ce programme en partenariat avec l'Université d'Angers (UFR Médecine et UFR SPIS), l'Université de Nantes (UFR Médecine) et l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers.

L'objectif est de former des cadres et techniciens capables de faire face ensemble à la complexité des enjeux internationaux de sécurité sanitaire et nutritionnelle et de santé publique.

Il s'agit d'un projet innovant permettant une collaboration régionale excellente et le déploiement de moyens tels qu'un poste d'assistance à l'enseignement et un poste TICE. Ce projet a permis la mise en œuvre d'une expertise et des réseaux qui pourront être réinvestis dans d'autres projets.

La création du parcours « Ingénierie et Management de la sécurité sanitaire et nutritionnelle, autour du triptyque Animal-Homme-Alimentation » (MAN-IMAL) est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

[4.2. Convention relative à la délivrance du diplôme de licence Mention : Ingénierie des Services, parcours Tourisme, Hôtellerie entre l'Université d'Angers et l'Université Royale de Phnom-Penh \(Cambodge\)](#)

La convention relative à la délivrance du diplôme de licence Mention : Ingénierie des Services, parcours Tourisme, Hôtellerie entre l'Université d'Angers et l'Université Royale de Phnom-Penh (Cambodge) est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

[4.3. Convention relative à la délivrance d'un double diplôme de master entre l'Université d'Angers et l'Université Nicolas Copernic de Toruń \(Pologne\)](#)

La convention relative à la délivrance d'un double diplôme de master entre l'Université d'Angers et l'Université Nicolas Copernic de Toruń (Pologne) est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

[4.4. DU « Epistémologie et Méthodologie de la recherche en tourisme » \(UFR ITBS\)](#)

Le DU « Epistémologie et Méthodologie de la recherche en tourisme » (UFR ITBS) est approuvé à l'unanimité avec 24 voix pour.

[4.5. Convention de partenariat relative à la licence professionnelle dénomination nationale : assurance, banque, finance Spécialité : chargé de clientèle particuliers entre l'Université d'Angers et l'Association Interbancaire pour la Formation par l'Apprentissage](#)

La convention de partenariat relative à la licence professionnelle dénomination nationale : assurance, banque, finance Spécialité : chargé de clientèle particuliers entre l'Université d'Angers et l'Association Interbancaire pour la Formation par l'Apprentissage est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour sous réserve que le nombre d'annexes soit modifié à l'article 1.

5. Procès-verbal du CA du 28 mars 2013

Le procès-verbal du CA du 28 mars 2013 est approuvé à l'unanimité avec 24 voix pour.

6. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Éducation, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 16H45.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLEDO

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU